

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
22 décembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)
Puis : M. Braquetti (Vice-Président) (Monaco)

SommairePoint 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Point 27 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite) (A/73/455 et A/73/417)

- a) **Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)**
(A/73/63-E/2018/8, A/73/320, A/73/320/Corr.1, A/73/320/Add.1 et A/73/320/Add.1/Corr.1)
- b) **Coopération Sud-Sud pour le développement (suite)** (A/73/311, A/73/311/Add.1, A/73/321, A/73/376 et A/73/383)

1. **M^{me} Lodhi** (Pakistan) dit que le système des Nations Unies pour le développement conserve un rôle essentiel en matière de soutien aux États Membres pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et doit rester centré sur le développement; la réalisation des objectifs de développement durable est primordiale, dans le respect des principes d'appropriation et de direction nationales dans l'ensemble du processus de développement. Puisqu'il n'existe aucune solution universelle, les coordonnateurs résidents doivent travailler de manière flexible et inclusive, et les pouvoirs publics nationaux doivent avoir toute autorité sur la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la composition des équipes de pays des Nations Unies. La présence et la composition des équipes de pays doivent être définies en étroite collaboration avec les États Membres concernés, en fonction de leurs priorités de développement et de leurs besoins à long terme, et il convient de veiller à un équilibre géographique dans la sélection des équipes, en accordant la priorité aux ressortissants nationaux qualifiés. Les coordonnateurs résidents doivent continuer de rendre des comptes et de faire rapport en priorité à l'échelon national; les équipes de pays doivent continuer de faire régulièrement rapport aux gouvernements hôtes par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents. Il demeure indispensable de disposer des ressources financières adéquates, y compris pour les frais d'administration, notamment ceux engendrés par le système des coordonnateurs résidents. Il faut continuer de consulter et d'impliquer activement les États Membres lors de la phase de mise en œuvre des réformes.

2. Bien que la coopération Sud-Sud soit de plus en plus indispensable pour soutenir les capacités de production des pays en développement, renforcer les flux commerciaux et financiers, améliorer les capacités techniques et doper la croissance économique, elle doit compléter, et non remplacer, la coopération Nord-Sud.

Le Gouvernement du Pakistan est très engagé dans la promotion des programmes et activités de coopération Sud-Sud, et fournit des formations, du soutien technique et d'autres ressources à de nombreux pays en développement. Le couloir économique Chine-Pakistan est un exemple à grande échelle de ce type de coopération, qui bénéficiera considérablement à l'ensemble de la région et au-delà.

3. **M^{me} Sarvestani** (Iran) dit qu'il importe de garder à l'esprit les principes directeurs et les mandats définis dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le nouveau système des Nations Unies pour le développement doit être indépendant, impartial et fondé sur l'appropriation nationale. Il doit garantir la prévisibilité, la durabilité et la transparence. Toutes les mesures doivent être prises en pleine consultation et d'un commun accord avec les gouvernements, à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, et dans le respect des politiques, priorités et besoins de développement définis par chaque pays. Les activités opérationnelles de développement doivent faire une priorité absolue de l'élimination de la pauvreté, car cela est essentiel pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays en développement. Le système des coordonnateurs résidents doit être solide et adapté aux plans, aux priorités et aux besoins des pays hôtes, conformément aux PNUAD. Les coordonnateurs résidents doivent collaborer étroitement avec les gouvernements hôtes pour recenser et réduire les écarts entre la réalité sur le terrain et le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le développement est un objectif en soi et constitue l'essence même du cadre global des activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

4. Le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les ressources autres continue de soulever de fortes préoccupations. Les ressources de base sont la clef de voûte des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Le système des Nations Unies pour le développement doit s'orienter vers une structure de gouvernance qui soit transparente, responsable et sensible aux besoins des États Membres et qui soit en mesure de renforcer la coordination, la cohérence, l'efficacité et l'efficience de ces activités à tous les niveaux et entre tous les niveaux, afin de permettre la planification stratégique à l'échelle du système pour mieux appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

5. La coopération Sud-Sud est une part importante des activités opérationnelles de développement et

contribue de façon positive au renforcement du multilatéralisme. Au cours des deux dernières années, l'Iran a intensifié ses discussions avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en vue de rationaliser ses politiques de coopération au service du développement en suivant les processus d'orientation appuyés par l'ONU, notamment les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire. Parmi ces initiatives figurent un colloque national sur la promotion de la diplomatie économique, qui met l'accent sur les approches nouvelles et novatrices de la coopération au service du développement, tenu en octobre 2018 à Téhéran, et le prix Mustafa, lancé récemment, qui est une initiative conjointe avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et qui sera attribué tous les deux ans aux meilleurs chercheurs et scientifiques des États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

6. **M^{me} Hamdouni** (Maroc) dit qu'il convient d'adopter une action internationale concertée et une approche multilatérale redynamisée pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, le Gouvernement du Maroc appuie pleinement le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Pour que ce processus soit couronné de succès, il faudra renforcer les principes d'appropriation nationale, de gouvernance, de transparence et de responsabilité rigoureuse afin d'aider les gouvernements à mettre en œuvre le nouveau système des coordonnateurs résidents. En outre, il convient d'adopter une approche globale en ce qui concerne la redynamisation en cours du système des coordonnateurs résidents, en accordant le même degré de priorité au Programme 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par une véritable mise en œuvre sur le terrain. M^{me} Hamdouni souligne qu'il faut respecter le modèle de développement et les spécificités de chaque pays, et éviter d'appliquer à tous un modèle standardisé. Il est également nécessaire de trouver un équilibre entre les ressources de base et les ressources autres, qui continuent de représenter une part importante des ressources globales destinées au financement des activités opérationnelles de développement.

7. La coopération Sud-Sud gagne du terrain et il convient de renforcer les synergies entre la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud au moyen de la coopération triangulaire. Il importe également que la

coopération Sud-Sud soit institutionnalisée dans les activités opérationnelles de développement.

8. Une action conjointe basée sur la solidarité et des partenariats solides fondés sur des intérêts mutuels sont nécessaires pour relever efficacement les défis liés au développement. À cet égard, le Gouvernement du Maroc espère que la coopération Sud-Sud favorisera l'émergence d'une Afrique renouvelée, confiante dans son potentiel et tournée vers l'avenir. À cette fin, sur une période de 15 ans, il a signé 1 000 accords de coopération avec 28 pays africains dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la formation, des infrastructures et de l'agriculture, notamment. Il dispose d'une expertise reconnue dans des domaines tels que le transfert de technologie, le partage des connaissances, la mise en place de partenariats public-privé, la formation et l'enseignement supérieur.

9. **M. Luangkhom** (République démocratique populaire lao) dit que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent continuer d'être axées sur les besoins de développement des groupes de pays les plus vulnérables, à savoir les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ainsi que les petits États insulaires en développement, qui ont besoin d'investissements plus importants afin de ne pas être laissés pour compte. Le système de développement doit être aligné sur le Programme 2030 afin de permettre à l'ONU d'apporter une réponse plus efficace et plus responsable, en accord avec les priorités et besoins nationaux des pays de programme. Le développement doit rester une priorité absolue des activités opérationnelles de développement.

10. S'il est nécessaire de renforcer les capacités du système des Nations Unies pour le développement et de redynamiser le système des coordonnateurs résidents, le déséquilibre entre les ressources de base et les ressources autres ainsi que la diminution permanente des contributions aux ressources de base sont préoccupants. Si cette tendance se poursuit, cela nuira à l'efficacité des organismes et programmes de développement au niveau national. M. Luangkhom invite donc les pays à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD).

11. La coopération Sud-Sud est une entreprise collective qui repose sur le principe de solidarité entre pays en développement; il s'agit avant tout de coopération technique et de partage d'expériences et de connaissances entre pays du Sud. Elle est complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne saurait la remplacer.

12. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que la réforme du système des Nations Unies pour le développement n'est pas un choix, mais une nécessité pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, qui ont besoin d'un partenariat plus solide avec l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Cette réforme doit être axée sur le développement durable, en particulier sur l'élimination de la pauvreté et le renforcement de la résilience du développement à long terme. Le système redynamisé des coordonnateurs résidents devrait aider les États Membres conformément à leurs plans et stratégies nationaux. La réforme doit reposer sur le renforcement de l'appropriation et de la mobilisation nationales, en veillant à ce que les actions soient adaptées au contexte national plutôt que d'adopter une approche identique pour tous, l'exécution au niveau des pays étant l'épreuve décisive du succès.

13. Il sera essentiel d'assurer un financement pérenne et prévisible pour le nouveau système des coordonnateurs résidents afin de garantir une bonne transition et d'éviter tout risque de fragmentation du système des Nations Unies sur le plan national. Il importe également que les équipes de pays des Nations Unies disposent des ressources et des effectifs suffisants pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national.

14. Le Gouvernement éthiopien accueille l'une des plus grandes équipes de pays des Nations Unies au monde, avec 28 organismes, et la capitale, Addis-Abeba, bénéficie de l'une des plus fortes présences des Nations Unies dans la région. Une approche rationalisée et coordonnée au niveau régional est essentielle pour réduire les doubles emplois et contribuer à une présence plus cohérente des Nations Unies au niveau régional. La délégation éthiopienne souligne qu'il importe d'obtenir un financement suffisant pour la réforme du développement, avec un engagement significatif des partenaires de développement, car la mobilisation de ressources adéquates et la correction du déséquilibre entre les ressources de base et les ressources autres resteront indispensables à la bonne mise en œuvre du programme de réforme. Il est également important de redynamiser la coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud mais ne la remplace pas.

15. **M. Dorji** (Bhoutan) dit que le Bhoutan souscrit aux principes fondamentaux qui doivent guider les réformes en cours du système des Nations Unies pour le développement, à savoir : l'orientation du système vers le développement ; la responsabilité des coordonnateurs résidents à l'égard des gouvernements hôtes ; la parité des sexes et l'équilibre géographique dans la sélection des coordonnateurs résidents ; l'appropriation et la

mobilisation nationales qui sous-tendent les PNUAD redynamisés, y compris la présence des Nations Unies dans les pays.

16. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et la redynamisation du système des coordonnateurs résidents procureront aux pays de programme les orientations stratégiques et l'appui dont ils ont tant besoin pour mettre en œuvre le Programme 2030. Cet effort arrive à point nommé puisqu'il coïncide avec le moment où le Bhoutan commence à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La période de transition de cinq ans (jusqu'en 2023) permettra au Gouvernement du Bhoutan, avec l'appui des partenaires de développement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le retrait de la liste soit durable et irréversible. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que le nouveau statut du Bhoutan n'annule pas les acquis en matière de développement avec le retrait soudain des mesures internationales d'appui après sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés. M. Dorji espère que la modeste contribution du Gouvernement bhoutanais au fonds de contributions volontaires encouragera d'autres pays à contribuer au bon fonctionnement du système des coordonnateurs résidents grâce à un financement suffisant.

17. **M. Gough** (Brésil) dit que la délégation brésilienne se félicite de la réunion mondiale qui s'est tenue la semaine précédente au Siège de l'ONU entre la Vice-Secrétaire générale et les coordonnateurs résidents, qui a permis aux États Membres de prendre connaissance de l'expérience des coordonnateurs résidents sur le terrain et de leurs attentes concernant leurs nouveaux mandats, et aux coordonnateurs résidents de s'informer auprès des États Membres sur ce qui est attendu d'eux, notamment sur la possibilité de produire rapidement des résultats.

18. Le Gouvernement brésilien souligne que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement doit être guidé par l'appropriation et la mobilisation nationales, conformément aux priorités et besoins nationaux, et qu'il ne saurait y avoir d'approche unique pour tous. Les coordonnateurs résidents doivent respecter ces principes en étroite coopération avec les gouvernements nationaux ; les nouveaux PNUAD seront un outil efficace pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

19. La résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale constitue une base solide et définit les grandes orientations du système des Nations Unies pour le développement afin de mieux appuyer les pays dans leurs efforts de mise en œuvre des objectifs de

développement durable. C'est dans le contexte de cette résolution que s'inscrit le nouveau système des coordonnateurs résidents. Tout en partageant les inquiétudes quant aux besoins de financement de ce système, la délégation brésilienne est également profondément préoccupée par le financement des activités de développement dans leur ensemble. À cet égard, M. Gough rappelle que les ressources de base constituent l'assise du système, et que les ressources autres viennent en complément et non en remplacement.

20. La coopération Sud-Sud est une modalité importante de la coopération au service du développement qui doit être encouragée et appuyée par l'ONU, dans une approche à l'échelle du système, le Bureau pour la coopération Sud-Sud jouant un rôle clef. M. Gough appelle les États Membres à s'engager de manière constructive dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui sera l'occasion de présenter un exposé positif et précis sur la contribution de la coopération Sud-Sud au Programme 2030. La diversité et l'impulsion nationale sont parmi les atouts les plus importants de cette coopération.

21. **M^{me} Luna** (République dominicaine) dit que les travaux du nouveau système des coordonnateurs résidents doivent être axés sur le développement et l'élimination de la pauvreté, y compris de l'extrême pauvreté. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays doivent travailler main dans la main avec les autorités du pays hôte, en tenant compte des besoins spécifiques des pays concernés, lors de la planification des activités sur le terrain. En outre, l'approche régionale renouvelée doit tenir compte des besoins et des priorités propres à chaque région, puisqu'il n'existe pas d'approche universelle. À cet égard, il convient d'améliorer la coopération aux niveaux régional et sous-régional et de reconnaître le rôle central joué par les commissions économiques régionales dans la fourniture d'orientations aux États sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030. Elle réaffirme l'appui de son pays aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

22. La coopération Sud-Sud a un rôle clef à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et complète la coopération Nord-Sud, mais ne la remplace pas. Dans le cadre de sa stratégie nationale de développement, le Gouvernement dominicain a élaboré une politique de coopération internationale pour le développement qui prévoit la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, reconnaissant le potentiel du pays en matière d'échange de capacités et d'expériences avec d'autres pays du Sud. Les modalités de la coopération Sud-Sud, de la

coopération triangulaire et de la coopération Nord-Sud complètent les efforts nationaux dans le cadre de la stratégie nationale de développement, qui est liée aux objectifs de développement durable.

23. La République dominicaine coordonne et reçoit des ressources de coopération. Fort de son expérience dans l'exécution de projets de coopération triangulaire, le Gouvernement dominicain a participé à diverses initiatives, avec des partenaires traditionnels tels que l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis et le Japon, et en tant que partenaire de la coopération Sud-Sud avec le Chili, le Brésil, le Costa Rica, El Salvador et Haïti.

24. La délégation dominicaine espère que le système des Nations Unies pour le développement repositionné disposera des outils nécessaires pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 de manière plus efficace et plus efficiente, grâce à une coordination transparente et cohérente, en respectant pleinement les mandats établis dans le cadre de l'examen quadriennal complet.

25. **M. Cisse** (Guinée) dit que la coopération Sud-Sud permet aux pays de consolider leur autonomie et leurs liens économiques, mais qu'elle est complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne la remplace pas. La coopération triangulaire a également le potentiel d'apporter des solutions efficaces et de développer des initiatives locales adaptées au contexte de chaque pays ; les échanges de connaissances et d'expériences entre pays du Sud contribuent de manière tangible à l'amélioration du niveau de vie des populations bénéficiaires. À cet égard, les efforts pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire que ne cessent de déployer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue d'améliorer l'accès aux aliments nutritifs méritent d'être amplifiés car ils contribuent grandement à faire de la coopération multisectorielle un modèle dans la lutte contre l'extrême pauvreté.

26. C'est dans ce contexte que la Guinée a présenté, en juillet 2018, son examen national volontaire de la réalisation des objectifs de développement durable, fondé sur son plan quinquennal 2011-2015, son plan national de développement économique et social 2016-2020 et sa vision prospective pour 2040. La délégation guinéenne se félicite des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général et espère que la communauté internationale apportera les réponses appropriées à l'occasion de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

27. **M^{me} Boham** (Ghana) dit que les activités opérationnelles de développement des Nations Unies ont fourni un appui précieux aux efforts nationaux de développement pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre du Programme 2030. Le Gouvernement du Ghana se félicite du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et du plan de mise en œuvre du nouveau système des coordonnateurs résidents redynamisé, et espère que la transition vers ce nouveau système se fera en douceur. Il soutient le renforcement du rôle du Bureau de coordination des activités de développement, les fonctions de gestion et de supervision du nouveau système des coordonnateurs résidents étant placées sous la direction d'un sous-secrétaire général. Compte tenu du rôle crucial que joue le débat consacré aux activités opérationnelles de développement du Conseil économique et social pour faciliter la mise en œuvre par les pays du Programme 2030, Mme Boham espère que ce débat sera renforcé en application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale.

28. Il faut continuer d'associer les États Membres à la définition des priorités nationales de développement. Il faut donc continuer d'élaborer les PNUAD dans le cadre d'un processus multipartite et d'une approche participative. Les projets de développement doivent être adaptés aux besoins et aux priorités de chaque pays, tout en veillant à ce qu'ils soient sur la bonne voie pour la réalisation des objectifs de développement durable.

29. La délégation ghanéenne note avec préoccupation le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les ressources autres à un moment où les problèmes de développement sont considérables ; la prévisibilité et la régularité des ressources sont essentielles pour la bonne mise en œuvre du Programme 2030. Mme Boham prie instamment les États Membres d'envisager diverses sources de financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, y compris des sources philanthropiques. La délégation ghanéenne attend avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnateurs résidents, y compris ses modalités de financement, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

30. La coopération Sud-Sud offre d'immenses possibilités d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030, même si la coopération Nord-Sud demeure un aspect important de la coopération internationale. Il convient de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, car son aptitude à créer des partenariats entre pays en développement peut contribuer à promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Son mandat ne doit pas

faire double emploi avec celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais viser à maintenir la cohérence et à renforcer la coopération avec les interlocuteurs des organismes des Nations Unies qui se consacrent à la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 72/237 de l'Assemblée générale. La délégation ghanéenne espère que la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud renforcera cette coopération sur la base du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et du document final de Nairobi de la première Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

31. **M. Gnecco Daza** (Colombie) dit que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent une priorité de la politique étrangère du Gouvernement colombien, qui vise à échanger un savoir-faire technique et une expérience de grande valeur avec les pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique. Ces efforts aident également le pays à se positionner sur la scène multilatérale et régionale, grâce à la diversification géographique et thématique de l'agenda international, tout en contribuant au renforcement des relations politiques. Les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire de la Colombie reposent sur les principes d'horizontalité, de solidarité, de confiance, d'intérêt et d'avantages mutuels et de partage des coûts, contribuant ainsi à relever conjointement les défis du développement et à promouvoir des intérêts communs pour des solutions novatrices qui soient adaptables et reproductibles dans les contextes nationaux des pays participants. Depuis 2010, la délégation colombienne promeut six stratégies régionales fondées sur la coopération Sud-Sud, à savoir la coopération avec l'Afrique, l'Amérique centrale, les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est et l'Eurasie, ainsi qu'une stratégie de coopération pour une sécurité globale. En tant que membre du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, la Colombie réaffirme son soutien au principe selon lequel cette coopération doit compléter la coopération Nord-Sud, mais non s'y substituer, et redit l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que moyen de mise en œuvre du Programme 2030. Dans ce contexte, M. Gnecco Daza attire l'attention sur la huitième réunion des présidents du Comité de coopération Sud-Sud, qui s'est tenue au siège de la CEPALC en octobre 2018, et sur les six accords qui ont été conclus entre les pays de la région.

32. Le Gouvernement colombien souhaite poursuivre les efforts entrepris depuis quelques années pour

quantifier et évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au moyen de la conception et de la mise en œuvre de méthodes et d'instruments d'évaluation, en vue d'améliorer la qualité, les délais de présentation et la disponibilité des informations qualitatives et quantitatives sur cette modalité de coopération internationale.

33. **M^{me} Rabohale** (Afrique du Sud) dit que les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement doivent être guidés par l'examen quadriennal complet et l'importance primordiale de l'élimination de la pauvreté. Un appui continu aux pays de programme est nécessaire pour les aider à satisfaire leurs besoins de développement et à mettre en œuvre les accords internationaux, en particulier le Programme 2030. La Vice-Secrétaire générale devrait envisager d'organiser régulièrement des réunions avec les coordonnateurs résidents afin d'aider à la mise en œuvre des programmes de développement au niveau des pays. Des réunions d'information régulières devraient également être organisées sur la mise en œuvre du modèle de financement proposé, dont la délégation sud-africaine espère qu'il ne portera pas préjudice aux besoins de développement des pays de programme.

34. Il est impératif de se concentrer sur l'amélioration de l'exécution des activités opérationnelles de développement au niveau national. Des consultations appropriées et le respect de la marge de manœuvre décisionnelle des pays sont nécessaires à cet égard. Les coordonnateurs résidents et le système des Nations Unies pour le développement doivent reconnaître l'appropriation nationale et l'exercice des responsabilités au niveau des pays. En outre, le rôle des coordonnateurs résidents ne doit pas être politisé mais doit rester fortement axé sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté, conformément aux plans, priorités et besoins nationaux.

35. Le Gouvernement d'Afrique du Sud continue d'accorder la priorité à la coopération Sud-Sud en tant que moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable, mais souligne qu'elle ne saurait se substituer à l'APD. Cette coopération doit continuer d'être régie par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, de non-conditionnalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'avantage mutuel. Le système des Nations Unies pour le développement, le Secrétariat et les partenaires de développement doivent reconnaître et respecter la nécessité pour les pays en développement d'exercer leur propre droit au développement et de prendre l'initiative sur les questions relatives à la

coopération Sud-Sud. La deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud devrait être guidée par le Plan d'action de Buenos Aires, y compris le document final de Nairobi ; toute tentative de redéfinition de la coopération Sud-Sud serait contre-productive et creuserait encore davantage l'écart de développement entre le monde du Nord et le monde du Sud.

36. Le système des Nations Unies pour le développement doit continuer d'appuyer les pays de programme dans leurs efforts pour parvenir au développement durable conformément à leurs priorités et plans nationaux. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays doivent travailler main dans la main avec les pays hôtes et éviter de mener des activités contradictoires. Le système des Nations Unies pour le développement doit tenir compte des charges financières qui découlent de la programmation, en particulier si elles sont calculées sur la base du revenu national brut par habitant des pays de programme.

Point 27 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (A/73/186, A/73/186/Add.1 et A/73/326)

37. **M^{me} Makinwa** (Responsable des relations intergouvernementales et de l'Afrique au sein du Pacte mondial des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé » (A/73/326), dit que, trois ans après s'être engagée sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, l'ONU doit relever de toute urgence le défi consistant à libérer le plein potentiel des partenariats et alliances pour réaliser le Monde que nous voulons. Il est largement reconnu qu'il faut redoubler d'efforts et renforcer la coordination à l'échelle du système pour atteindre cet objectif, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé (A/72/684). Il est très encourageant de constater que, dans l'ensemble du système des Nations Unies, les approches de partenariat évoluent vers une collaboration approfondie et plus stratégique, axée sur l'innovation, l'adaptabilité et l'efficacité. Pour accélérer cette évolution positive et l'inscrire dans la durée, il faut se tourner davantage encore vers des partenariats qui mobilisent plus efficacement les ressources et les compétences du secteur privé. L'Organisation s'emploie également à promouvoir plus activement les nouveaux financements et innovations

nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

38. Le rapport fournit de nombreuses données et divers exemples de partenariats en cours dans différentes régions. Il formule également un certain nombre de recommandations visant à favoriser une approche plus solide des partenariats à l'échelle du système. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les partenariats ne sont que l'une des nombreuses actions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et qu'ils doivent donc toujours être considérés comme un complément, et non comme un substitut, aux formes traditionnelles de coopération au service du développement, en particulier l'APD. À cet égard, les partenariats entre l'ONU, les entreprises et les autres parties prenantes doivent s'efforcer d'amplifier, d'accélérer et d'ajouter de la valeur aux activités essentielles des États Membres en matière de développement durable. Afin de s'assurer que le Pacte mondial des Nations Unies est adapté à son objectif, un examen approfondi de la gouvernance et de l'intégrité a été mené au cours de l'année écoulée ; plus de la moitié des participants venaient de pays en développement et représentaient toutes sortes de parties prenantes, des entreprises multinationales aux organisations locales de la société civile. Il est permis d'espérer que le rapport et ses recommandations proposeront des solutions pragmatiques et concrètes pour favoriser le changement en donnant une nouvelle dimension aux partenariats.

39. **M. Dumitriu** [Corps commun d'inspection (CCI)], prenant la parole par liaison vidéo et présentant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/73/186), dit que l'objectif du rapport est de proposer des moyens d'améliorer les dispositifs existants de coopération avec le secteur privé, de manière à refléter l'approche intégrée et universelle du Programme 2030. Les changements nécessaires ne seront pas faciles à mettre en œuvre en raison de facteurs objectifs, tels que la nécessité de réviser des règles et réglementations qui n'ont pas été conçues pour s'appliquer aux entreprises, et de facteurs subjectifs, tels que la réticence à sortir des zones de confort institutionnelles ou personnelles, autant d'obstacles qui nécessiteront du temps et des efforts pour être surmontés. Néanmoins, l'ONU ne peut transformer le monde que si elle se transforme elle-même, ce qui implique des changements concrets et effectifs dans les arrangements normatifs, administratifs et opérationnels actuels. L'un des principaux objectifs du rapport est de proposer des solutions à l'échelle du système afin d'éliminer les doubles emplois et le

gaspillage des ressources financières et humaines ; l'interaction interinstitutions, la mutualisation des ressources et le partage des connaissances sont nécessaires.

40. Le rapport s'inspire également de la nécessité de passer progressivement d'efforts de coopération ponctuels et à court terme axés principalement sur la mobilisation des ressources à des formes de collaboration avec le secteur privé qui soient multiples, à long terme, plus stratégiques et plus stables. En plus de s'adresser aux 28 organisations participantes et à leurs organes directeurs, le rapport vise également à transmettre des messages clés aux entreprises privées qui sont déjà engagées ou prêtes à s'engager dans des partenariats avec les Nations Unies pour promouvoir la durabilité dans leurs modèles d'activité.

41. **M. Dimitriu** cite un certain nombre de complémentarités entre les recommandations du CCI et l'orientation générale des réformes entreprises par le Secrétaire général, soulignant en particulier l'importante recommandation relative aux efforts déployés à l'échelle du système dans le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684). Les recommandations du CCI ont été inspirées par des professionnels au siège et sur le terrain, ainsi que par le secteur privé.

42. L'une des principales recommandations du rapport du CCI est que l'Assemblée générale devrait envisager de réexaminer les Directives pour une coopération entre les Nations Unies et le secteur privé fondée sur des principes dans le contexte du Programme 2030, sans préjudice de sa résolution 92 (I) du 7 décembre 1946. Il s'agit d'aligner les objectifs de développement des Nations Unies sur les réalités de 2018, à la lumière des changements intervenus depuis la création des Nations Unies en 1945.

43. **M^{me} Pietracci** [spécialiste hors classe de la gestion des programmes au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)], présentant la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du CCS sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/73/186/Add.1), dit que les organismes des Nations Unies appuient généralement les conclusions et recommandations du rapport, et notent que leur engagement avec le secteur privé ne peut suivre un modèle unique, leurs besoins et objectifs spécifiques

reposant sur des missions et mandats différents. Les organismes soulignent qu'il importe de prendre en considération les particularités de chacun d'entre eux et de leurs structures décisionnelles et hiérarchiques, et invitent le CCI à être précis dans la formulation de ses futures recommandations, notamment lorsqu'elles s'adressent à des organes directeurs des entités des Nations Unies autres que l'Assemblée générale, pour faciliter un suivi opportun et l'établissement des rapports connexes en temps voulu. Ils appuient la recommandation 5 sur le renforcement du rôle du réseau des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé et appuient partiellement la recommandation 6 sur la création d'une base de données à l'échelle du système, tout en attirant l'attention sur ses incidences en termes de coûts. En ce qui concerne la recommandation 8, ils notent que les États Membres participant à la structure de gouvernance du Pacte mondial se sont vu assurer un rôle clairement défini grâce à la création d'un siège permanent au Conseil du Pacte mondial.

44. **M. Yaakob** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit qu'il faut redoubler d'efforts et intensifier considérablement les alliances et les partenariats, notamment avec le secteur privé, pour réaliser le Programme 2030. Le système des Nations Unies devrait reconnaître que l'ASEAN se compose de pays en situation particulière, à savoir des pays parmi les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, et devrait mettre au point des incitations et des cadres adaptés pour promouvoir les partenariats en fonction des difficultés et besoins qui leur sont propres. Un partenariat mondial redynamisé qui facilite un engagement mondial intensif est crucial pour le Programme 2030 ; l'ASEAN réaffirme son appui au rôle central que joue l'ONU s'agissant de coordonner et de promouvoir le Programme 2030.

45. Le multilatéralisme demeure un bien public mondial qui permet de créer un environnement favorable au développement durable. Le Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour 2016-2020 continuera d'être l'instrument clef pour promouvoir l'engagement et réaliser les objectifs de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 ainsi que l'objectif du Programme 2030, à savoir « ne pas faire de laissés-pour-compte ». L'ONU est particulièrement bien placée pour renforcer la coopération internationale en vue de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation. L'intégration des pays en développement dans le partenariat mondial leur permettra de tirer pleinement parti de tout leur potentiel de croissance économique et

de développement. L'ONU doit jouer un rôle fondamental dans la promotion et le renforcement de la coopération internationale. Il convient de définir de nouveaux domaines de coopération pour faire progresser le partenariat entre l'ASEAN et l'ONU afin de faire face aux problèmes de sécurité transnationaux, de prévenir l'extrémisme violent, de promouvoir l'autonomisation des femmes, d'atteindre les objectifs de développement durable et d'intégrer la communauté régionale et mondiale dans un monde où le numérique revêt de plus en plus d'importance.

46. Le commerce étant un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable, il doit s'appuyer sur des mesures bien réfléchies et un partenariat mondial. Le premier dialogue de la Communauté économique de l'ASEAN s'est tenu à Jakarta en octobre 2018. L'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN vise à réduire l'écart de développement en aidant le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Viet Nam à renforcer leur capacité à appliquer les accords régionaux et à accélérer le processus d'intégration régionale dans son ensemble.

47. Si l'ASEAN continue d'accorder la priorité aux dépenses d'infrastructure pour soutenir la croissance, la participation du secteur privé dans la région compte autant que le financement du secteur public pour renforcer la Communauté économique de l'ASEAN. Le partenariat public-privé est donc un outil important pour les décideurs afin de promouvoir le développement économique et social. Les partenariats de développement avec le secteur privé doivent répondre pleinement aux priorités de développement des pays, comme l'indique le réseau de responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN.

48. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la CELAC se félicite de la contribution de tous les partenaires concernés, notamment du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des organisations philanthropiques, des milieux universitaires et de la société civile, à la mise en œuvre des conclusions des conférences et sommets des Nations Unies et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment des objectifs de développement durable, et souligne le rôle central des politiques publiques aux échelons mondial, régional, national et local. Les partenariats multipartites peuvent aider à mobiliser et partager les connaissances, les compétences, les technologies et les ressources financières, accompagnant ainsi l'action des gouvernements et appuyant la réalisation des objectifs

de développement durable, en particulier dans les pays en développement. Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la promotion de pratiques commerciales responsables et l'appui aux efforts déployés par l'ONU pour collaborer avec le secteur privé.

49. Les États membres de la CELAC appuient fermement la relance du partenariat mondial pour le développement avec la contribution de tous les pays selon leurs capacités financières et technologiques, ainsi que le transfert de connaissances grâce à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, sur la base du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'autres décisions pertinentes, qui intègre de manière globale et équilibrée toutes les problématiques du développement.

50. La CELAC est consciente du rôle décisif que le secteur privé joue dans le développement, au travers de différents types de partenariats, en générant des emplois et des investissements, en facilitant l'accès aux nouvelles technologies qu'il met au point, en proposant des activités de formation professionnelle et en favorisant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, reposant sur les principes de non-discrimination, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ainsi que de prise en main des stratégies de développement par le pays.

51. Dans les partenariats impliquant l'ONU, il convient d'adopter une approche responsable, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé, des œuvres philanthropiques et de la société civile, en tenant dûment compte d'aspects tels que la transparence, la cohérence, l'appropriation, le contrôle intergouvernemental par les États Membres, l'impact, le suivi et la responsabilisation. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies doivent continuer de travailler activement avec les autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et les fondations, afin de diversifier les sources de financement potentielles pour leurs activités opérationnelles de développement, en particulier en ce qui concerne les ressources de base, conformément aux principes fondamentaux du système des Nations Unies pour le développement et dans le strict respect des priorités nationales des pays de programme. Les nouvelles formes d'interaction entre les pouvoirs publics, le milieu universitaire et le secteur de production sont importantes pour ce qui est de promouvoir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que la diffusion et

le transfert de technologie dans des conditions libérales ou préférentielles. Les partenaires privés et publics doivent poursuivre leurs efforts coordonnés afin d'accélérer le développement durable, solide et inclusif dans tous les domaines de l'économie, conformément aux priorités et besoins nationaux.

52. Dans le contexte de l'Accord de Paris, la CELAC salue les efforts déployés par les entités non parties pour faire face aux changements climatiques, y compris les efforts de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités infranationales, et les invite à intensifier leurs efforts et à soutenir les actions visant à réduire les émissions, à renforcer la résilience et à diminuer la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques.

53. **M^{me} Zahir** (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que, bien que les partenariats présentent un véritable potentiel pour faire progresser le développement durable et soient importants pour mobiliser et partager les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières, la communauté internationale et les autres parties intéressées doivent en faire davantage pour intensifier ces efforts et faire en sorte que leurs effets soient bénéfiques. Les partenariats complètent, mais ne remplacent pas, l'APD, qui doit rester le principal mécanisme de financement du développement.

54. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) donnent la priorité aux partenariats en tant qu'instruments de mise en œuvre, par le biais de leur Cadre de partenariat et du site Web SIDS Action Platform, ainsi que de leur comité de pilotage des partenariats, qui suit les partenariats, identifie de nouvelles opportunités et veille à la pleine mise en œuvre des engagements. Le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application des Orientations de Samoa (A/73/226) recense un large éventail de difficultés, lacunes et obstacles potentiels du fait du manque de viabilité financière, des effets néfastes des sensibilités politiques, des conséquences des changements climatiques et du fardeau de la dette. Les recommandations du rapport sur l'accroissement de la participation communautaire, l'engagement accru des jeunes, le transfert de connaissances et les projets d'énergie durable pourraient aider à progresser encore, mais ne permettront pas nécessairement de surmonter les principaux revers financiers. L'AOSIS demande donc instamment que l'on continue d'appuyer les initiatives de partenariat, y compris par le biais de nouveaux partenariats, en s'engageant étroitement à faire en sorte qu'elles puissent apporter des

améliorations concrètes sur le terrain, comme prévu dans le Programme 2030.

55. *M. Braquetti (Monaco), Vice-Président, prend la présidence.*

56. **M. Lorentz** (Allemagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que les ressources, l'ingéniosité et la créativité du secteur privé, de la société civile, de la communauté scientifique, des milieux universitaires et des collectivités locales sont indispensables pour compléter les efforts des gouvernements en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans les délais prévus. Les partenariats peuvent et doivent mobiliser des fonds publics et privés, en débloquant de nouveaux apports financiers et en aidant à canaliser les fonds privés vers les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs. Toutefois, ces efforts doivent également aller au-delà de l'aspect financier et s'étendre à la mobilisation des connaissances et des technologies, en faisant appel à la créativité et à la force d'innovation du secteur privé et des entreprises en général pour relever les défis du développement durable. Le fait de rassembler toutes les ressources financières et non financières, les différents acteurs, l'innovation, les connaissances et la technologie d'une manière globale contribuera également à tirer le meilleur parti des ressources publiques pour engager le monde sur une voie durable marquée par la résilience, sur les plans économique, social et environnemental, en tenant compte des conséquences mondiales des actions nationales.

57. Il convient d'accorder une plus grande attention aux partenariats multipartites stratégiques, fondés sur l'innovation, qui, bien qu'en pleine croissance, demeurent largement sous-utilisés ; à cet égard, les capacités de l'ONU et de ses organismes et programmes en tant que facilitateurs de ces partenariats aux niveaux mondial, régional et national doivent être encore renforcées. Les partenariats n'ont de sens que s'ils respectent les principes et les valeurs des Nations Unies. Les pratiques commerciales responsables préconisées par le Pacte mondial des Nations Unies sont essentielles à la réalisation du Programme 2030. Il s'agit de la protection des droits des travailleurs et du respect des normes internationales en matière d'environnement et d'hygiène ainsi que du droit international des droits de l'homme.

58. Les partenariats axés sur les résultats doivent être conformes aux stratégies et priorités nationales de développement et aux cadres juridiques et réglementaires nationaux. Il importe de tenir compte des questions de transparence et de responsabilité,

notamment pour préserver l'intégrité de l'ONU. Il faut mettre encore davantage l'accent sur une approche cohérente dans l'ensemble du système des Nations Unies, qui laisse toutefois suffisamment de souplesse pour s'adapter aux divers mandats des organismes et programmes des Nations Unies.

59. **M. Shumsky** (Biélorus) dit que la réalisation du Programme 2030 exigera des efforts concertés, des partenariats et une coopération plus étroite entre les États, les entreprises, le secteur privé et les organisations non commerciales, aux niveaux national, régional et international. La délégation biélorussienne se félicite que, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/73/326), les relations de partenariat évoluent vers une forme de coopération plus stratégique. Cependant, le rapport démontre également qu'il existe toujours une forte tendance à considérer le secteur privé uniquement comme un partenaire d'affaires et une source de financement supplémentaire, et non comme un partenaire à part entière. Il convient de lutter fermement contre cette attitude et de rechercher de nouvelles formes de coopération et d'interaction. Les objectifs de développement durable offrent au secteur privé des perspectives importantes en termes de croissance et de développement des entreprises, ainsi que de nouvelles possibilités d'initiatives et d'innovations ; les États doivent créer l'environnement et les infrastructures nécessaires à cette fin, et la participation des organismes des Nations Unies renforcera la valeur de leur contribution au processus global.

60. Le Biélorus dispose d'un bon système pour la réalisation des objectifs de développement durable. Sous la direction d'un coordonnateur national, un groupe de partenariat à composition non limitée pour le développement durable a été créé. Il est composé de représentants d'associations publiques, d'organisations internationales, du milieu scientifique et, bien entendu, du monde des affaires. Début 2019, un rassemblement national sur le développement durable sera organisé. Avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, y sera examinée la mise en œuvre du Programme 2030, notamment les goulets d'étranglement actuels et les nouveaux domaines de croissance.

61. La délégation biélorussienne espère que le nouveau système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays jouera un rôle plus actif dans l'établissement de partenariats à l'échelle du système et l'élaboration de projets communs pour la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi elle a proposé une initiative visant à créer un réseau de partenariat de coordonnateurs nationaux du développement durable,

dont elle espère que le forum politique de haut niveau pour le développement durable encouragera le lancement.

62. **M^{me} Al-Baker** (Qatar) dit que le Programme 2030 accorde une attention particulière aux partenariats mondiaux et que l'ONU a un rôle spécial à jouer pour en assurer la promotion. Les ambitions du Qatar à l'horizon 2030 et sa stratégie nationale de développement pour 2018-2022 soulignent l'importance des partenariats mondiaux pour le développement. Conscient que la coopération Sud-Sud peut être un facteur majeur de développement, le Qatar fournit une assistance directe aux pays en développement, en plus de l'APD. Le pays a accueilli plusieurs conférences internationales visant à promouvoir les partenariats pour le développement. À l'occasion de la présentation de son examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Qatar a examiné certaines de ses contributions à la réalisation de l'objectif de développement durable 17 concernant les partenariats mondiaux pour le développement durable. Les partenariats internationaux qui tiennent compte de la diversité des situations nationales et respectent les priorités nationales offrent de grandes possibilités de faire progresser le développement.

63. **M. Wuttiwong** (Thaïlande) dit qu'il ne faut jamais cesser de rechercher de nouveaux partenariats entre les pays et les autres parties prenantes à tous les niveaux afin d'accélérer le rythme et les progrès des efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Quant aux partenariats existants, ils doivent être élargis en termes de portée et d'impact.

64. La délégation thaïlandaise se félicite des recommandations du Secrétaire général visant à permettre aux organismes des Nations Unies de libérer tout le potentiel des partenariats avec les parties prenantes concernées et appuie pleinement les travaux du Pacte mondial des Nations Unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques et des actions durables et socialement responsables, conformément à ses dix principes et au Programme 2030. À cet égard, les réseaux locaux du Pacte mondial jouent un rôle déterminant. Le réseau local de Thaïlande, pour sa part, a joué un rôle actif dans la formation et le partage des meilleures pratiques et des enseignements, notamment en ce qui concerne les entreprises et les droits de l'homme, et accueillera favorablement un renforcement de l'engagement et l'inclusion des micro-, petites et moyennes entreprises. La délégation thaïlandaise est fermement convaincue que, pour progresser véritablement vers la réalisation des objectifs de développement durable, il faut que le

secteur privé adopte une mise en œuvre plus solide de la chaîne d'approvisionnement. La collaboration et la coordination entre les réseaux locaux du Pacte mondial et le système des Nations Unies au niveau des pays devraient être renforcées et, eu égard au repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement, les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que le monde des affaires, doivent redoubler d'efforts pour promouvoir les objectifs de développement durable.

65. Au niveau mondial, La délégation thaïlandaise se félicite des efforts déployés par le Pacte mondial des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et le Département des affaires économiques et sociales pour coordonner leurs travaux et promouvoir et mettre en œuvre des partenariats entre l'Organisation et d'autres parties prenantes, car cela est essentiel pour renforcer les effets et la cohérence et éviter la fragmentation. Le secteur privé devrait renforcer sa participation et sa contribution aux forums pertinents des Nations Unies, notamment le forum politique de haut niveau, le Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial et le Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, à Genève. En tant qu'hôte du huitième sommet de la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mékong (ACMECS), qui s'est tenu en juin 2018, la Thaïlande a invité le secteur privé à prendre part au premier plan directeur quinquennal pour améliorer la connectivité de la sous-région et son intégration dans la chaîne d'approvisionnement internationale.

66. Les partenariats redynamisés et élargis entre les pays en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 devraient suivre une approche déterminée par la demande et viser à renforcer les atouts des pays. Outre la coopération Nord-Sud classique, le Gouvernement thaïlandais appuie fermement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui aident les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été atteints. La Thaïlande a fait part à ses partenaires du monde entier de son approche nationale du développement durable fondée sur sa philosophie de l'économie d'autosuffisance, et elle est désireuse de travailler avec d'autres parties intéressées.

67. Le Conseil économique et social joue un rôle clef dans la promotion et le renforcement des partenariats mondiaux pour le développement durable. À cet égard, il conviendrait de mettre à profit et d'utiliser davantage les mécanismes tels que son Forum pour la coopération

en matière de développement et son Forum des partenariats, afin d'obtenir des résultats plus pertinents et significatifs.

68. **M. Cardona** (Équateur) dit que, depuis la signature du décret exécutif du 19 avril 2018, le Programme 2030 fait partie intégrante des politiques publiques du Gouvernement équatorien, conformément à la planification nationale en matière de développement. Ce décret sera mis en œuvre dans le cadre du plan national de développement pour la période 2017-2021, qui intègre des éléments novateurs pour garantir les droits des personnes tout au long de leur vie, dont une large participation démocratique à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, en faveur du développement durable au niveau national et de la transparence de la gestion publique. Par exemple, le rapport volontaire du Gouvernement au Forum politique de haut niveau de 2018 comprenait des contributions du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et des collectivités locales, dans un esprit de responsabilité partagée et de participation collective pour promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social et la protection de l'environnement et lutter contre les inégalités et la discrimination.

69. Les travaux des partenariats mondiaux de coopération ont transcendé les efforts nationaux. Le Gouvernement équatorien réaffirme donc son soutien au dialogue permanent et au multilatéralisme, ainsi qu'à la réciprocité en tant que principe directeur. Il continuera d'écouter attentivement ceux qui vivent des situations complexes afin de pouvoir trouver des solutions communes.

70. Les initiatives de développement durable doivent prendre en compte l'esprit d'entreprise, générateur de production, de prospérité, d'emploi, de bien-être, d'estime de soi et de liberté. La participation des jeunes est vitale, de même que l'appui du secteur privé, qui, au niveau mondial, peut jouer un rôle actif dans les efforts déployés pour parvenir à l'inclusion, à la paix et à la prospérité. À cette fin, en juin 2018, l'Équateur a signé plus de 100 accords d'investissement avec des entreprises privées dans 13 secteurs de production, en vue d'attirer plus de 9 milliards de dollars d'investissements et de créer des emplois dans un contexte de sécurité juridique, de prévisibilité et d'incitation fiscale. L'Équateur a également mis en place un programme visant à motiver et à autonomiser les jeunes, à améliorer leurs compétences et à leur offrir de meilleures opportunités.

71. Dans son rapport (JIU/REP/2017/8), le CCI constate que le secteur privé a besoin de mieux connaître et comprendre la nature et la portée des objectifs de développement durable. Il s'agit là d'une question préoccupante dont doivent se saisir le système des Nations Unies et les pays.

72. **M. Pavan Lopes** (Brésil) dit que les partenariats sont un élément clef de l'approche adoptée par le Brésil pour mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, comme en témoigne son réseau local du Pacte mondial, qui est le troisième plus important au monde, avec plus de 750 entités associées, et qui a formé presque 22 000 personnes, contribuant ainsi à la sensibilisation et à l'engagement en faveur des principes du développement durable.

73. Les partenariats doivent reposer sur des politiques, des réglementations et des incitations appropriées, et seront essentiels pour combler le déficit de financement existant pour la réalisation du Programme 2030. Si les gouvernements sont responsables au premier chef du financement du développement, les objectifs de développement durable ne seront pas atteints sans la participation active des partenaires du secteur privé. En 2017, le Brésil a lancé sa stratégie nationale pionnière en matière d'investissement à impact, fruit d'un partenariat étroit avec plus de 60 secteurs pertinents des pouvoirs publics, du secteur privé, des sphères scientifique et universitaire et de la société civile. La délégation brésilienne se félicite des initiatives mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier de l'initiative des Nations Unies pour des bourses de valeurs durables. Le Brésil, pour sa part, travaille en étroite collaboration avec le Pacte mondial afin de réunir les secteurs privé et financier et les pouvoirs publics pour la mise au point d'instruments financiers durables.

74. L'augmentation du nombre de partenariats dans les entités des Nations Unies doit s'accompagner d'efforts équivalents pour adopter des mécanismes et politiques de gouvernance concrets pour gérer les risques. À cet égard, les principes du Pacte mondial constituent un bon point de départ. Au Brésil, certaines entreprises d'État ont rendu obligatoire le respect de ces principes par leurs clients. L'ONU devrait montrer l'exemple dans ce contexte ; un alignement plus poussé sur les principes du Pacte mondial enverrait un message fort et cohérent quant à l'importance des pratiques commerciales responsables, du développement durable des entreprises et de la transparence publique. Il convient également de renforcer les fonctions d'appui à la diligence raisonnable afin d'éviter que l'ONU ne prenne des engagements avec des entreprises ayant des

antécédents douteux en matière de respect des droits de l'homme, des normes du travail ou des normes écologiques, ou de promotion de l'égalité des sexes.

75. Il convient de mettre en place des structures de gouvernance pour aligner le financement privé sur le consensus international sur le développement durable. En effet, du fait de l'insuffisance des rapports et de l'obligation redditionnelle, les États Membres sont confrontés à une évaluation incomplète des résultats. La tendance constante à l'augmentation du financement des activités de l'ONU par des contributions volontaires et privées est une source de préoccupation dans le contexte de l'exécution des mandats de l'Organisation. Les ressources de base constituent le socle des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, et les ressources autres, bien qu'importantes, les complètent mais ne s'y substituent pas. La délégation brésilienne espère que les négociations sur ce point de l'ordre du jour reconnaîtront la nécessité d'améliorer la transparence, la responsabilité et la gouvernance des États Membres en ce qui concerne les partenariats auxquels participe l'ONU, et qu'elles apporteront des éclaircissements sur les moyens de mieux répondre à ces préoccupations.

76. **M^{me} Jean** (République de Corée) dit que, bien que les efforts déployés par l'ONU pour jeter des ponts entre les pays et les parties prenantes progressent et que de nouvelles initiatives multipartites voient le jour, il convient d'avancer encore davantage sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, les partenariats pourraient être encore renforcés en redoublant d'efforts collectifs pour tirer pleinement parti des initiatives existantes au sein du système des Nations Unies, par exemple en renforçant la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, le Pacte mondial et ses réseaux locaux et l'initiative Impact universitaire, et en ayant recours aux forums existants tels que le Forum des partenariats du Conseil économique et social et le Forum du secteur privé parrainé par l'ONU. En outre, avant même de transformer le monde, l'Organisation doit renforcer l'action engagée pour se transformer elle-même et redoubler d'efforts pour briser les cloisonnements et créer des synergies entre ses entités afin d'atteindre les objectifs de développement durable de manière plus efficace et efficiente. La délégation coréenne espère donc que la récente nomination du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats aidera ce dernier à servir de plaque tournante pour les partenariats au sein des Nations Unies et entre l'Organisation et la société civile.

77. L'ONU devrait redoubler d'efforts pour exploiter l'intérêt croissant du secteur privé pour le

développement durable. Les partenaires commerciaux apprécient l'ONU pour diverses raisons, mais nombre d'entre eux trouvent encore difficile de travailler avec elle. Afin d'obtenir les billions de dollars d'investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, l'ONU doit s'efforcer de rationaliser son approche de l'engagement extérieur et faciliter la coopération avec le secteur privé.

78. S'appuyant sur sa propre expérience en matière de développement économique et social grâce au partenariat, la République de Corée a vivement plaidé en faveur d'un partenariat multipartite et continuera de partager son expérience avec la communauté internationale et de contribuer activement à libérer le potentiel du secteur privé et de la société civile en tant que partenaires essentiels du développement durable.

79. **M^{me} Koubodena** (Togo) dit que le Gouvernement togolais se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies pour le développement et soutenir les partenariats multipartites. En effet, ces partenariats sont essentiels pour mobiliser et partager les connaissances, les compétences, les techniques et les ressources financières aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement, dans le cadre d'un processus inclusif et multipartite, afin de bâtir des sociétés durables et résilientes. Le secteur privé est un partenaire de développement et un facilitateur de premier plan pour la réalisation des objectifs. Il peut en effet créer des emplois, promouvoir des solutions innovantes, améliorer les compétences en fonction des nouvelles avancées technologiques et répondre aux problèmes liés à l'énergie et aux infrastructures.

80. Le Gouvernement togolais est conscient de la nécessité de rechercher et d'établir des partenariats innovants avec le secteur privé et la société civile. Son nouveau plan national de développement est axé en particulier sur l'amélioration du climat des affaires à travers une série de réformes importantes qui soutiennent le secteur privé en tant qu'acteur clef du développement. Il entend collaborer avec le secteur privé pour promouvoir des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives susceptibles de créer des emplois et de la richesse. Un dialogue permanent a été instauré entre le Gouvernement et le secteur privé sur le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Gouvernement accueille, ce jour-là, le deuxième forum national des organisations de la société civile sur les objectifs de développement durable en vue d'aborder ces objectifs à l'échelle locale, de susciter un sentiment d'appropriation du processus et de promouvoir un

changement de paradigme parmi les parties prenantes à la base. Se référant au Programme d'action d'Addis-Abeba, M^{me} Koubodena appelle à une mobilisation forte en faveur d'une coopération internationale qui s'appuie sur un partenariat public-privé renforcé.

81. **M. Victor** (Nigéria) dit qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de renforcer les alliances et les partenariats, en particulier avec le secteur privé, qui joue en effet un rôle vital dans le développement. En stimulant et soutenant une croissance économique équitable, les partenariats socialement responsables avec le secteur privé sont un moteur majeur de la croissance inclusive et de la création d'emplois. Sans remettre en cause l'importance de l'APD, notamment pour les pays en développement, il convient de reconnaître que les partenariats stratégiques avec le secteur privé peuvent également faciliter le financement du développement.

82. Le Gouvernement nigérian a bénéficié de partenariats constructifs avec le secteur privé, la société civile et les États Membres et leur accorde la priorité. Ces partenariats devraient produire des résultats mutuellement bénéfiques tout en respectant le principe d'appropriation des stratégies et processus de développement par le pays. Le Gouvernement a récemment créé un groupe consultatif du secteur privé sur les objectifs de développement durable et espère que le secteur privé, outre sa contribution à la mobilisation des ressources conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, contribuera également à l'établissement de normes de durabilité pour le fonctionnement des entreprises.

83. La délégation nigériane convient qu'une coordination renforcée à l'échelle du système est nécessaire pour réaliser le Programme 2030. Il faut notamment redoubler d'efforts pour trouver de nouvelles sources de financement, en particulier auprès des grands investisseurs institutionnels. Pour la plupart des pays en développement comme le Nigéria, le recouvrement d'avoirs d'origine illicite est un moyen de dissuasion efficace pour lutter contre ce fléau et aider les États à financer leurs priorités de développement. Il faut donc forger des partenariats mondiaux plus solides pour lutter contre les flux financiers illicites et renforcer les bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs. La délégation nigériane appelle à une collaboration renforcée à tous les niveaux en matière d'entraide judiciaire aux fins des enquêtes et des poursuites concernant les infractions liées au produit d'avoirs illicites. Dans le contexte du financement du développement, cette entraide doit être souple par rapport au droit interne.

84. Reconnaissant les initiatives financières du Pacte mondial et du Programme des Nations Unies pour l'environnement et leurs Principes pour l'investissement responsable, la délégation nigériane souligne l'importance d'élaborer des politiques et de renforcer les cadres réglementaires pour mieux aligner les initiatives du secteur privé sur les objectifs publics. À cet égard, elle se félicite du rôle essentiel que jouent déjà certains États Membres dans la promotion de pratiques de fonctionnement responsables, et invite le secteur privé à faire preuve de créativité et d'innovation pour relever les défis du développement durable dans le respect absolu des droits des travailleurs et des consommateurs ainsi que des normes environnementales et sanitaires, entre autres normes pertinentes agréées à l'international.

La séance est levée à 12 h 30.